

## DES INÉGALITÉS MONÉTAIRES PARTICULIÈREMENT PRONONCÉES

Les inégalités monétaires sont bien plus prononcées à La Réunion qu'en France métropolitaine. Le rapport inter-déciles des niveaux de vie, indicateur d'inégalités monétaires, est de 5,2 à La Réunion contre 3,3 en France métropolitaine. Les hauts revenus sont équivalents entre la France métropolitaine et La Réunion. Les bas revenus sont en revanche beaucoup plus faibles à La Réunion.

La cohésion sociale repose en partie sur le partage des fruits de la croissance et du développement. À La Réunion, les inégalités monétaires sont particulièrement aiguës. En 2008, les 20 % les plus riches monopolisent la moitié des ressources (47 %). À l'opposé, les 20 % les plus pauvres ne disposent que de 7 % du total des ressources.

Si l'on considère l'ensemble de la population réunionnaise que l'on ordonne par niveau de vie croissant, les 10 % les plus aisés perçoivent plus de 2 520 euros mensuels. C'est un peu moins qu'en France métropolitaine (2 760 euros). Les 10 % les plus modestes disposent de moins de 480 euros, contre 830 euros en France métropolitaine. Le rapport entre ces deux revenus, désigné sous le nom de « rapport inter-déciles », est de 5,2. Autrement dit, le revenu minimum des 10 % les plus riches est 5,2 fois plus important que le revenu maximum des 10 % les plus pauvres. Ce rapport est de 3,3 en France métropolitaine.

Les personnes les plus riches à La Réunion ont globalement des niveaux de vie semblables aux personnes les plus riches vivant en France métropolitaine. En revanche les Réunionnais les plus pauvres ont des niveaux de vie bien inférieurs. Ils sont davantage tou-

chés par le chômage et globalement moins en emploi. Les bas salaires, et en particulier ceux des ouvriers qualifiés et non qualifiés sont plus faibles qu'en France métropolitaine. Enfin, le nombre d'enfants par foyer est plus important à La Réunion, ce qui constitue une charge financière plus forte pour les familles et diminue ainsi le niveau de vie.

Thomas PATENOTTE - Insee

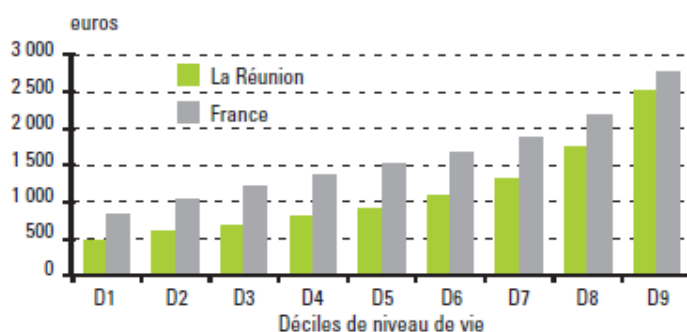
### Définitions

Niveau de vie : voir définition p. 34.

**Décile de niveaux de vie** : Si on ordonne la distribution des niveaux de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales : le 1<sup>er</sup> décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des niveaux de vie ; le 9<sup>e</sup> décile (D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des niveaux de vie.

**Unité de consommation (UC)** : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par UC à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

### Répartition des niveaux de vie en 2008



**NOTE DE LECTURE :**  
10 % des Réunionnais ont un niveau de vie inférieur à 480 € par mois ; tandis que 10 % des résidents de France métropolitaine ont un niveau de vie inférieur à 830 € par mois.

Sources : Caf, DGFiP, Insee, ERFS 2008, hors imputation de revenus du patrimoine.